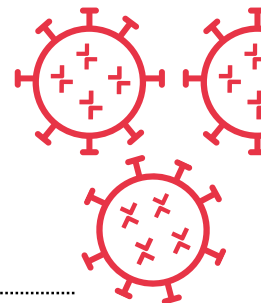


[COVID-19] VEILLE-SECTEUR INFIRMIER



1. Actualité législative et réglementaire

[Covid-19] Télésuivi : prise en charge et exonération du ticket modérateur

Le décret n° [2020-277](#) et l'arrêté [NOR: SSAZ2008066A](#) du 19 mars déterminent les conditions dérogatoires de prise en charge du télésuivi réalisé par les infirmiers libéraux conventionnés pour les patients covid-19 et prévoient une exonération du ticket modérateur pour les actes de télésuivi infirmier.

 [Pour en savoir plus](#)

[Covid-19] Indemnisation des infirmiers réquisitionnés

L'arrêté [NOR: SSAZ2008730A](#) du 28 mars fixe les indemnités forfaitaires horaires brutes dues aux infirmiers libéraux réquisitionnés. Il organise également la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement occasionnés par la réquisition.

 [Pour en savoir plus](#)

[Covid-19] Soins poursuivis après la date de validité de prescription

L'arrêté [NOR: SSAZ2008819A](#) du 31 mars permet aux infirmiers de poursuivre les soins qu'ils dispensent aux patients atteints d'une pathologie chronique stabilisée au-delà de la date de validité de la prescription.

 [Pour en savoir plus](#)

[Covid-19] Distribution de masques par les pharmacies d'officine

Les arrêtés [NOR: SSAZ2007749A](#) du 14 mars, [NOR: SSAZ2007862A](#) du 16 mars et [NOR: SSAX2007864A](#) du 23 mars organisent la distribution de masques de protection du stock national par les pharmacies d'officine aux professionnels de santé, dont les infirmiers, en fonction des priorités définies au niveau national.

 [Pour en savoir plus](#)

2. Les mesures et initiatives de soutien

› Mesures et initiatives nationales

[Covid-19] Prise en charge des indemnités journalières (IJ)

Dans le cadre de l'épidémie Covid-19, l'[Assurance Maladie](#) prend en charge, de manière dérogatoire et sans délai de carence, les indemnités journalières (IJ) pour les infirmiers s'ils sont amenés à interrompre leur activité professionnelle.

 [Pour en savoir plus](#)

[Covid-19] CARPIMKO : suspension des prélèvements de cotisation

La caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers ([CARPIMKO](#)) :

- Suspend les prélèvements de cotisations jusqu'au 30 avril (cette suspension sera éventuellement prolongée en mai),
- Invite à ne pas tenir compte de la demande d'acompte de mars,
- N'appliquera aucune pénalité ou majoration de retard au titre des cotisations 2020 et régulations 2019,
- Suspend les majorations de retard jusqu'au 31 mai, les mesures de recouvrement amiables (mises en demeures) et forcées (contraintes).

La CARPIMKO invite aussi les assurés subissant une perte substantielle de revenu suite à l'épidémie du Covid-19 à consulter le [dépliant du Fonds d'Action Sociale](#).

 [Pour en savoir plus](#)

› Mesures et initiatives régionales

[Covid-19] Recensement des IDEL volontaires pour les EPHAD

La Fédération nationale des infirmiers (FNI) mobilise ses réseaux départementaux et met en ligne un [formulaire en ligne](#) pour orienter les infirmiers diplômés d'État libéraux (IDEL) vers les EHPAD de leur zone d'activité.

 [Pour en savoir plus](#)

[Covid-19] Recensement des IDEL atteints ou suspectés de Covid-19

La Fédération nationale des infirmiers (FNI) recense les infirmiers diplômés d'État libéraux (IDEL) suspectés ou atteints du Covid-19. Le [questionnaire](#) est anonyme. Son objectif est de disposer de données par départements.

 [Pour en savoir plus](#)

[Covid-19] Dons de matériels gérés par les URPS Infirmiers

Le syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux ([SNIL](#)) appelle aux dons de matériels et à la solidarité les entreprises, les collectivités et les particuliers auprès des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers. Les infirmiers libéraux sont également invités à se rapprocher des URPS.

 [Pour en savoir plus](#)

3. Information, recommandations et mesures sanitaires

[Covid-19] Lignes directrices et recommandations officielles

Les recommandations sont notamment diffusées par [l'assurance maladie](#), le [Ministère des solidarités et de la santé](#) et la Direction générale de la santé (avec la liste de diffusion [DGS-Urgent](#)). On retiendra notamment :

- Les [lignes directrices spécifiques et recommandations](#) dédiées à la prise en charge de ville des patients Covid-19 par les infirmiers,
- [Les consignes d'hygiène aux cabinets](#) de santé en ville,
- Les [précautions de prélèvements](#) de dépistage par RT-PCR,
- les recommandations aux professionnels de santé en ville agissant en [soutien dans les EHPAD](#) et sur la prise en charge des [personnes âgées à domicile](#).

 [Pour en savoir plus](#)

 [Pour en savoir plus](#)

[Covid-19] Recommandations des syndicats professionnels

Des recommandations pratiques et sanitaires sont proposées par le syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux ([SNIIL](#)) et l'organisme national des syndicats d'infirmiers libéraux ([ONSIL](#)).

 [Pour en savoir plus](#)

 [Pour en savoir plus](#)

| 4. Divers

[Covid-19] Appel à rejoindre la réserve sanitaire

Le [Conseil national de l'Ordre des infirmiers](#), [Santé Publique France](#) et l'[assurance maladie](#) appellent les infirmiers (libéraux ou salariés, en activité ou retraités) qui le peuvent à rejoindre la [Réserve sanitaire](#).

 [Pour en savoir plus](#)

[Covid-19] SNIIL : informations et consultations juridiques gratuites

Le syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIIL) met à la disposition de tous les infirmiers libéraux une [FAQ](#), une boîte mail (info-covid19@sniil.fr) et des [informations](#) afin de répondre aux questions liées au coronavirus. Un cabinet d'avocats, partenaire juridique du SNIIL, propose également des [FAQ](#) et des [consultations en ligne gratuites](#) pour toutes les questions relatives à la crise sanitaire.

 [Pour en savoir plus](#)

[Covid-19] La CNAF recense les besoins de garde d'enfants

Le portail www.monenfant.fr, géré par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), met à la disposition des personnels soignants, infirmiers libéraux notamment, [un questionnaire](#) en ligne visant à recueillir leurs besoins en matière de garde d'enfant.

 [Pour en savoir plus](#)